

## Espagne

### Holà Costa

Du 5 au 12 avril 2025



#### J1 : VOTRE REGION - COSTA BRAVA

Départ de votre région en fin de journée **vers 19h00-20h30** selon votre lieu de prise en charge (*Les horaires définitifs vous seront communiqués dans le carnet de voyage avant le départ*). Trajet de nuit à bord de l'autocar.

#### J2 au J7 : SEJOUR A LLORET DE MAR

Arrêt petit-déjeuner libre sur le trajet. Arrivée en fin de matinée à Lloret De Mar. Installation à votre hôtel (avant ou après le déjeuner). Déjeuner. Séjour en pension complète à votre hôtel à proximité de la plage.

#### NOUVEAU PROGRAMME D'EXCURSIONS

\*\* 2 excursions incluses lors de votre séjour + 1 sortie à la bodega :

- **CÔTE SAUVAGE DE TOSSA DE MAR à SAN FELIU DE GUIXOLS** (1/2 journée sans guide) : Tossa de Mar est un ancien village de pêcheurs au riche passé historique, la cité fut romaine, médiévale et un refuge d'artistes et d'intellectuels
- **BLANES** (1/2 journée sans guide) : Départ en direction de Blanes, petit port de pêche au lamparo qui s'étend le long de quatre kilomètres de côte combinant des falaises rocheuses et de tranquilles calanques.
- **BODEGA** : Transfert à la bodega en fin de séjour pour vos derniers achats de produits locaux. Possibilité de dégustation.

AUTOCAR



## **J8 : COSTA BRAVA – VOTRE REGION**

Départ matinal de Lloret de Mar après le petit-déjeuner. Déjeuner libre sur le trajet. Arrivée en fin de journée dans votre région.

### **EXCURSION FACULTATIVE : à réserver à l'inscription**

**Barcelone** (1 journée avec guide) : .....**45 € / Adulte - 40€ / enfant - 12 ans**

Visite guidée de la ville de Barcelone, capitale de la Catalogne. Le guide vous montrera les monuments et endroits les plus fameux de la ville. Vous ferez un arrêt sur la Colline de Montjuich pour apprécier toute la ville puis vous vous arrêterez proche de la Sagrada Familia pour faire le tour à pied avec le guide qui vous donnera toutes les explications sur cette œuvre non achevée de Antonio Gaudi ! Déjeuner au restaurant avec eau et vin inclus puis l'après-midi le guide vous emmènera dans le centre-ville proche des Ramblas et du quartier gothique pour avoir un petit temps libre.

#### **OFFRE FAMILLE**

-120€ pour 1 enfants (-12 ans)  
-80€ pour le 2eme enfants (-12 ans)  
Partageant la chambre de 2 adultes

### **Le prix comprend :**

Le transport en autocar de grand tourisme, l'hébergement 6 nuits en hôtel 4\* Normes Locales - base chambre double, la pension complète du déjeuner du J2 au petit-déjeuner du J8 – boisson comprise, les 2 demi-journées d'excursions sans guide + 1 sortie à la bodega sans guide \*\*

### **Le prix ne comprend pas :**

Le supplément chambre individuelle : 179 € (en nombre limité, en demande à la réservation), le petit-déjeuner du J2 et le déjeuner du J8, l'excursion facultative à Barcelone avec un guide, les pourboires éventuels et dépenses personnelles. L'assurance multirisque annulation / bagages et assistance rapatriement + protection sanitaire : 26 €.

### **Formalités :**

Carte nationale d'identité datant de moins de 10 ans ou passeport en cours de validité. L'Espagne n'a pas reconnu officiellement la prolongation de 5 ans de la CNI. Carte européenne d'assurance maladie, elle n'est pas obligatoire, mais vivement conseillé. Respect des règles sanitaires en vigueur au moment du voyage.





## Formulaire d'information standard pour les contrats de voyage à forfait

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. L'entreprise RGO VOYAGES (RGO MOBILITES) sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble. En outre, comme l'exige la loi, l'entreprise RGO VOYAGES (RGO MOBILITES) dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable.

Droits essentiels prévus par la directive (UE) 2015/2302 transposée dans le code du tourisme :

Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait. L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat. Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou le détaillant.

Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.

Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait.

En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables.

Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème.

Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage.

L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté.

Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti. RGO VOYAGES (RGO MOBILITES) a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de GROUPAMA ASSURANCE-CREDIT & CAUTION. Les voyageurs peuvent prendre contact avec cet organisme (Garantie financière GROUPAMA ASSURANCES-CREDIT & CAUTION, 132, rue des Trois Fontanot – 92000 Nanterre, tél : 09-69-32-23-36 ou [caution@groupama-ac.fr](mailto:caution@groupama-ac.fr)) si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de RGO VOYAGES (RGO MOBILITES).

Site internet sur lequel on peut consulter la directive (UE) 2015/2302 transposée en droit national : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/ordonnance/2017/12/20/ECO1727619R/jo/texte>

**RGO VOYAGES (anciennement Le Pape Voyages)** – Centre d'Activités Le Cap

106 Boulevard de Laval – 35500 VITRE

Tel 02 99 96 93 98 – Email : [agence@rgo-voyages.fr](mailto:agence@rgo-voyages.fr)

Tourisme IM035210001 – Site Internet : [www.le-pape-autocars.com](http://www.le-pape-autocars.com)

S.A.S au capital de 300 000€ - RCS Rennes 699 200 788 – APE 4939A

